

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AVEC LES PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE

Chapitre 1.- INTRODUCTION

1.- Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a fait d'importants progrès afin de définir plus précisément et avec davantage de concertation son engagement

PREMIÈRE PARTIE: LES PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE ET LE SYSTÈME D'AIDE

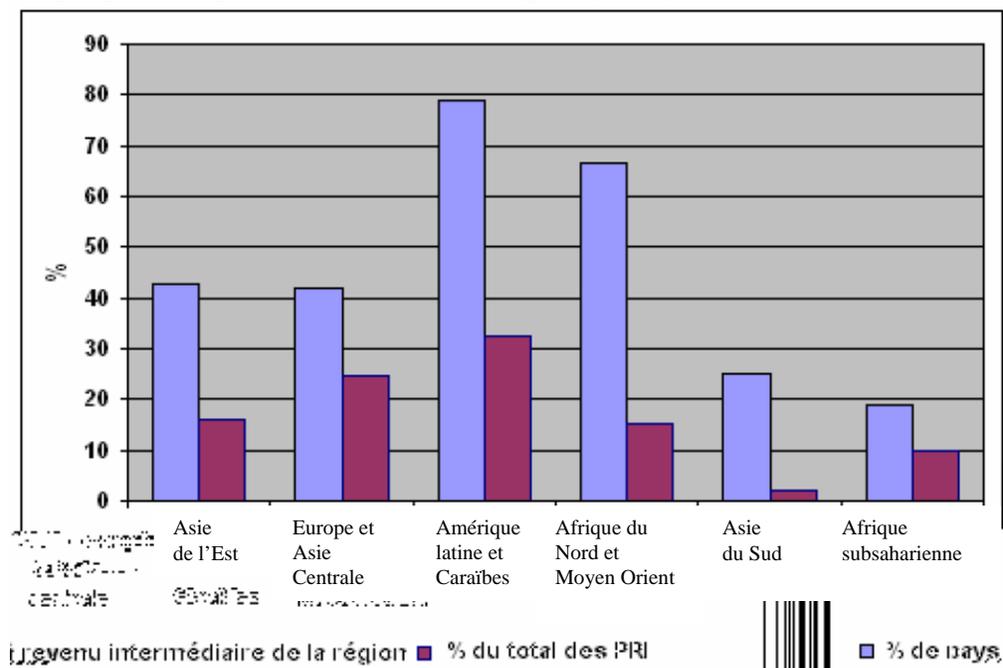
Chapitre 2.- PARTICULARITÉS DES PRI

2.1.- Identification des pays

4.- Conformément au critère avancé par la Banque mondiale (2005), la tranche de « revenu intermédiaire » comprend 93 pays (ou territoires), dont le revenu par habitant se situe entre 766 et 9.385 dollars (en 2003). Cet ensemble se divise à son tour en deux sous-groupes: la tranche inférieure de la catégorie de pays à revenu intermédiaire, qui compte 56 pays, avec un revenu par habitant qui se situe entre 766 et 3.035 dollars et la tranche supérieure, qui comprend 38 pays, avec un revenu par habitant situé entre 3.035 et 9.385 dollars. L'ensemble des PRI regroupe ainsi près de 60 % des pays traditionnellement considérés comme en développement. Dans ce regroupement, le CAD de l'OCDE considère également 77 pays (et 7 territoires) comme étant à revenu intermédiaire.

5.- Les PRI sont répartis dans toutes les régions en développement du monde. Néanmoins, celles qui comptent le plus grand pourcentage de PRI sont l'Amérique latine (79%), l'Afrique du Nord et le Moyen Orient (67 %) (Graphique 1).

Graphique 1: Répartition des PRI par région (en %)



Source: Élaboration personnelle à partir de données communiquées par la Banque mondiale (2005).

6.- La taille des PRI varie considérablement. Près d'un tiers d'entre eux (33 pays) possèdent moins de deux millions d'habitants. Une partie importante (27 pays) est en outre constituée d'archipels, ce qui entraîne des difficultés supplémentaires pour l'intégration des marchés nationaux. À l'autre extrémité, cinq pays possèdent plus de cent millions d'habitants et un de ceux-ci, la Chine, compte près d'un milliard trois cent millions d'individus.

Tableau 1:

2.2.- Caractéristiques des PRI

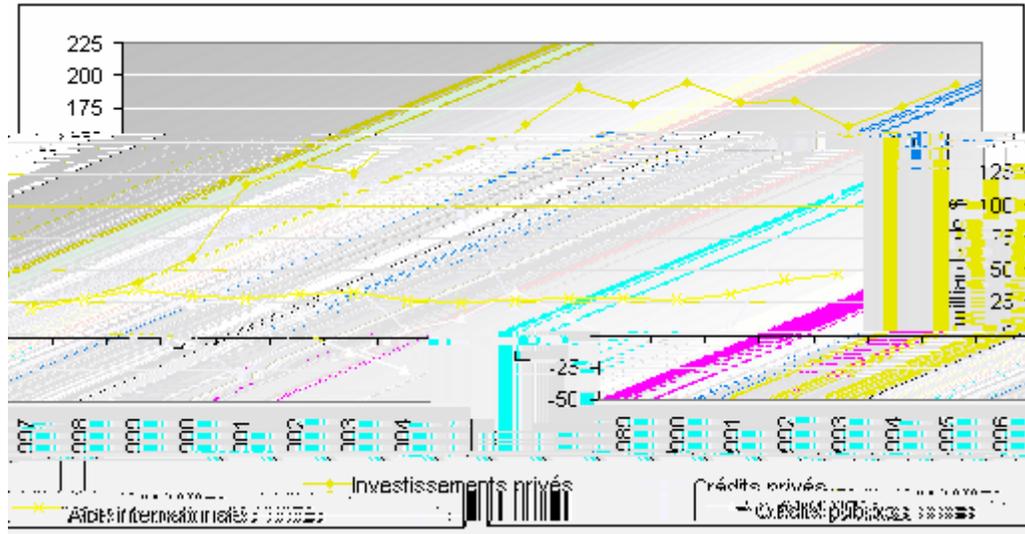
9.- Malgré leur hétérogénéité, quelques traits fondamentaux peuvent aider à caractériser les PRI (Tableau 1):

- § Il s'agit de pays qui ont progressé dans leur transition démographique, en présentant des taux de fécondité et de croissance de la population inférieurs à la moyenne mondiale alors que l'espérance de vie à la naissance est légèrement supérieure à cette moyenne. La structure des âges de la population se situe à mi-chemin entre celle des pays à faible revenu, avec une part plus grande des tranches les plus jeunes, et celle des pays à haut revenu, dont les populations sont plus âgées.
- § Leurs indicateurs de capacité technologique sont très proches de la moyenne mondiale, bien que relativement éloignés de ceux des pays à haut revenu. Il existe en outre des différences notoires entre les différents pays du groupe.
- § La position intermédiaire des PRI est meilleure en ce qui concerne les variables sociales; de fait, leur indice de développement humain est supérieur à la moyenne mondiale. Cette caractéristique se retrouve également dans le taux de mortalité infantile, le taux d'alphabétisation des adultes et la proportion de la population ayant accès à l'eau potable.
- § Les acquis sociaux mentionnés pourraient être supérieurs si ce groupe de pays était plus équitable: ses indices d'inégalité sont élevés, voire même supérieurs à ceux des pays à faible revenu. Cette grande inégalité

12.- Il est possible d'analyser plus en profondeur la perte du poids relatif des PRI par le biais de la mobilité entre tranches de revenus. Si l'on analyse la période allant de 1978 à 2003, un seul pays est parvenu à passer de la tranche à faible revenu à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire, alors que les pays qui ont effectué le chemin en sens inverse sont bien plus nombreux (jusqu'à 25 pays). À leur tour, parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui ont suivi des trajectoires ascensionnelles, seul un est parvenu à monter de deux échelons et à se situer parmi les pays à haut revenu et trois autres sont passés à la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Parmi les pays repris dans ce dernier groupe, treize sont descendus à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire alors que dix sont montés aux pays à haut revenu. Finalement, dans le cas des

14.- La lente croissance de l'aide contraste avec l'évolution des autres flux de financements internationaux vers les pays en développement. En 1989, les quatre principaux éléments présentaient des magnitudes relativement similaires. À partir de cette date, le crédit privé a suivi une voie très instable, mais croissante, le crédit public a légèrement rétrogradé alors que l'aide internationale est restée relativement constante, avec une hausse au cours des dernières années. Enfin, les investissements en capitaux privés ont considérablement augmenté. De fait, ce dernier élément, bien qu'instable dans son évolution et sélectif quant à la destination, a été au cours de la dernière décennie la source principale de financement des marchés émergents, laissant l'aide loin derrière en termes d'importance (Graphique 4).

Graphique 4: Flux de capitaux vers les marchés émergents par élément



Source: Eichengreen, 2006

Note: L'aide internationale n'inclut pas la coopération technique

15.- Pendant les cinq années 2000/04, 37 % de l'aide bilatérale géographiquement attribuable a été destinée aux pays les moins avancés (PMA), alors qu'une part légèrement supérieure, soit 40% des ressources, était destinée à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. D'autres pays à faible revenu ont reçu 18% des ressources et, enfin, la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire a reçu une part marginale de 4%. En termes par habitant, ce sont les PMA qui reçoivent le plus d'aide et ce avec une tendance croissante. La tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire occupe la deuxième place sur l'échelle, devant les "autres pays à faible revenu" et la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Si on compare les ressources au PIB des pays bénéficiaires, cette part suit une pente plus clairement décroissante, selon les niveaux de développement des divers groupes (Tableau 2).

Tableau 2:

Chapitre 4.- LA DOCTRINE DE L'AIDE ET LES PRI

4.1.- Coopération avec les PRI

17.- Au cours des cinq dernières années, on a pu enregistrer un engagement plus ferme de la communauté internationale en matière de lu

b) Éviter les régressions dans les acquis sociaux et économiques

Une caractéristique des pays à revenu intermédiaire est la volatilité élevée de leurs taux de croissance. Une seconde raison appelant dès lors à une politique de coopération plus active avec les PRI consisterait à éviter les éventuelles régressions qui pourraient se produire dans les progrès réalisés. Enfin, un des objectifs de base d'un système international de coopération consisterait à consolider les résultats obtenus en matière de développement, afin de les rendre irréversibles.

c) Servir de centres dynamiques dans l'environnement régional

Une troisième raison favorable à l'appui d'un engagement actif de la coopération internationale avec les PRI vient de l'influence de certains de ces pays sur leurs environnements régionaux. Dans une bonne partie du monde en développement, un nombre réduit de PRI représente entre un tiers et la moitié de la population et du produit global de leur région. C'est pourquoi la stabilité et le dynamisme de ces économies devient un facteur d'équilibre et de progrès pour le milieu et sert d'ancrage pour la sous-région. Il est dès lors normal que la coopération profite de ces facteurs externes pour revendiquer une politique d'aide induisant le plus de gains pour cet environnement.

d) Fourniture de biens publics mondiaux

La quatrième raison est liée au rôle crucial que certains PRI jouent dans la fourniture de biens publics mondiaux et régionaux. Certains de ces biens concernent des secteurs aussi importants que l'ordre international, le maintien de la paix, la prévention des maladies contagieuses, la stabilité financière, la diffusion des connaissances, l'intégration commerciale ou un environnement durable. C'est pourquoi la fourniture adéquate de ces biens constitue un facteur déterminant du niveau de bien-être global. De par leur poids économique et démographique et de par le patrimoine naturel qu'ils possèdent, les PRI peuvent plus généralement constituer un apport crucial dans la fourniture de biens publics. Il est dès lors légitime que la coopération internationale épaulé les efforts de ces pays en prenant part à la fourniture adéquate de ces biens.

e) La création d'un système de coopération internationale générant des incitations cohérentes pour le développement

Une dernière raison justifiant la coopération avec les PRI concerne la conception de l'ensemble du système de coopération internationale. Le fait est que l'aide au développement provient non tant du volu8.6(e)-'6- tou1TJ-18.3ap -1f0.00092 T'ucohérentlion.UstifJ17

e) Dépendance et capacité d'absorption

Les études semblent confirmer que la rentabilité de l'aide est décroissante: à partir d'un seuil déterminé, l'impact marginal des nouvelles ressources a tendance à diminuer. Les raisons invoquées pour justifier cette tendance sont liées à: i) la réduction de la compétitivité de l'économie, par son effet sur l'appréciation du taux de change; ii) la détérioration des institutions, quand elles dépendent fortement de fonds internationaux et iii) la capacité limitée d'absorption et de gestion efficace des ressources de la part du bénéficiaire. Il convient dès lors d'éviter que les pays ne dépendent trop de l'aide.

22.- En fonction de la reconnaissance de l'importance de ces facteurs, la communauté des donateurs a mis en place des bonnes pratiques en vue d'orienter l'aide et d'améliorer son efficacité. Dans ce cadre, les accords adoptés aux Conférences de Rome, en 2003, et de Paris, en 2005, organisées par le CAD s'avèrent particulièrement importants. La dernière Conférence a défini cinq principes de base visant à améliorer l'impact de l'aide:

§ *Appropriation*: il s'agit de réaffirmer la capacité des pays en développement de

25.- Le premier des problèmes mentionnés est lié au manque de consolidation des institutions appelées à mettre en œuvre la voix collective de la société. Dans la mesure où les institutions sont fragiles, les capacités du gouvernement sont faibles dans le processus de développement. Le pays, dès lors, se trouve moins bien équipé pour fournir des biens publics, gérer des conflits d'ordre distributif, affronter les chocs externes pouvant toucher l'économie, ou s'engager dans les tâches de réglementation des marchés et de création de services publics. Une partie des problèmes cités a trait à la crédibilité limitée des institutions, qui fait parfois que les citoyens ne les considèrent pas comme des organes adéquats de représentation et de gestion des problèmes collectifs. Cette situation est alimentée, entre autres, par le manque de cohésion sociale ou le niveau élevé d'inégalités caractéristiques de certains PRI. Ces deux aspects, la faiblesse institutionnelle et la faible cohésion sociale, se reflètent dans la fragilité du pacte social sur lequel se base l'État. Par conséquent, la pression fiscale est faible, les niveaux d'évasion élevés et les carences financières des États récurrentes. La insuffisance financière même de l'État finit par contribuer à l'affaiblissement de

5.2.- Le rôle de la coopération bilatérale

28.- Au delà de ces trois problèmes, les attitudes spécifiques des PRI suggèrent cinq autres considérations par rapport à l'instrumentation adéquate d'une politique de coopération internationale à leur égard.

- § Étant donné son poids relatif limité, l'efficacité de l'aide dépendra essentiellement de son effet de levier, c'est-à-dire de sa capacité à se constituer en facteur stimulant la mobilisation des ressources nationales ou à attirer d'autres sources de

de ces dernières années, le financement officiel a compté pour à peine plus de 30% des ressources financières reçues par les pays à revenu intermédiaire alors que les financements privés représentaient 70%.

31.- L'activité des BMD peut être significative pour les PRI, au moins pour trois raisons:

- § Parce que, surtout aujourd'hui, même si les PRI jouissent d'une plus grande facilité d'accès aux marchés de capitaux, cette possibilité n'est pas offerte à tous les pays de manière identique; il n'est pas non plus clair qu'elle se maintiendra dans le temps sans changer. Au sein des pays à revenu intermédiaire, il existe également des pays qui ne jouissent d'aucun accès stable et dans des conditions acceptables aux marchés de capitaux.
- § Parce que les BMD, en plus de la voie des crédits, peuvent opérer par le biais d'autres canaux, comme les instruments financiers indirects (tels que l'apport de garanties) et les instruments non financiers (tels que l'assistance technique, le conseil dans la conception de politiques ou le soutien au développement de compétences).
- § Parce que les BMD peuvent contribuer à l'élaboration, par les Etats, de leur propre calendrier de développement, en surmontant tant les échecs de marché que les failles du gouvernement qui restreignent cette possibilité.

32.- À mesure qu'un pays avance dans le processus de développement, il est raisonnable de supposer que sa demande auprès des BMD évolue vers de nouvelles modalités de financement et un autre type d'activités lié aux services stratégiques et aux connaissances. En ce qui concerne ce dernier aspect, les BMD peuvent contribuer à combler les insuffisances entre le milieu national et international, de plus en plus exigeant en matière de gouvernance, et les contraintes dues à des capacités institutionnelles et techniques limitées au plan national. L'assistance technique, le conseil dans la conception des politiques et les actions destinées à renforcer les capacités institutionnelles sont des domaines de travail particulièrement importants. Tout aussi importantes sont les tâches de conception des stratégies de développement national ou de gestion des initiatives régionales ou internationales, liées à la fourniture de biens publics générateurs d'un double dividende, local et mondial.

33.- Ce processus peut inclure également le développement de nouveaux services financiers des BMD vis-à-vis des PRI, notamment:

- § Des instruments destinés à limiter les risques de perturbations externes, comme celles associées à la fluctuation des taux de change et des taux d'intérêt ou aux fluctuations des prix des produits de base, ou encore les perturbations dues aux catastrophes naturelles.
- § Des instruments visant à financer les instit

34.- Les BMD doivent tenter de remédier aux facteurs qui limitent l'accès aux

macroéconomiques par rapport aux pays voisins ou par le biais d'intenses échanges économiques. En second lieu, il facilite la mise au point d'un système international plus solide et plus équilibré, qui repose sur des mécanismes prudents de coopération établis à différents niveaux et dont l'action se renforce mutuellement. Enfin, elle permet aux pays en développement de gagner une certaine autonomie en matière de politique économique qui, si elle est difficile à obtenir pour chaque pays individuellement, est plus facilement accessible dans des contextes régionaux, grâce à un effort de coopération.

38.- Vu le nombre réduit d'unions monétaires dans le monde en développement et les difficultés rencontrées par les Etats dans la gestion des taux de change, les expériences acquises dans le domaine de la coordination des changes sont plutôt rares. Les tentatives de dialogue à propos des politiques macro-économiques, qui inclut la transmission d'informations, des réunions techniques et l'adoption partagée d'objectifs de convergence sont par contre plus nombreuses. L'expérience montre que la viabilité de ces tentatives dépend essentiellement de la définition de mécanismes de suivi et de révision systématique

externalités régionales élevées, comme les infrastructures, un système commercial mutuel

DEUXIÈME PARTIE: DOMAINES DE LA COOPÉRATION

Chapitre 6.- COHÉSION SOCIALE ET GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

42.- Tout processus de développement comprend des tensions distributives, qui doivent être canalisées par le biais d'un système institutionnel efficace et crédible. La relation est à double sens: il faut des institutions efficaces pour gérer les conflits sociaux, en rapprochant la répartition des actifs et des revenus de la répartition considérée comme socialement

- § La viabilité d'une politique dépend du fait qu'elle génère un nombre réduit de perdants et qu'avec le temps l'ensemble des bénéficiaires des changements augmente: l'économie politique des réformes est alors pertinente.
- § Enfin, la crédibilité des organisations exerçant une autorité légale en vue d'imposer des comportements collectifs devient un des éléments primordiaux pour expliquer le succès ou l'échec du changement institutionnel.

45.- L'ensemble des facteurs

49.- Les administrations publiques jouent un rôle crucial dans les sociétés modernes; l'augmentation de leur efficacité a dès lors des répercussions générales sur une multitude de domaines institutionnels. La simplification et l'impartialité constituent les objectifs de base pour améliorer l'efficacité des administrations publiques. L'obtention d'un certain

§ Un poids inférieur de l'*impôt sur les revenus*, avec une tendance favorable de l'*impôt sur les sociétés*, étant donné sa plus grande facilité de perception.

Tableau 3: *Fiscalité internationale par niveau de revenu (année 2000)*

Niveau des revenus	Revenus imposables (% PIB)	Structure fiscale			
		Impôts sur les biens et les services (% du total des impôts)	Contributions sociales (% du total des impôts)	Impôts sur le commerce international (% du total des impôts)	Impôts sur les revenus (% du

65.- Les *impôts indirects* sont ceux qui ont connu le plus de modifications dans le monde en développement, le changement le plus important ayant été le remplacement des taxes générales sur les ventes par une taxe sur la valeur ajoutée. Cette mesure était destinée à augmenter la base des impôts indirects, à réduire le nombre d'impôts spécifiques et à profiter des avantages que présente la TVA par rapport à d'autres taxes et impôts d'ordre général. Mais la TVA présente également des problèmes liés à la complexité de sa gestion. D'autre part, il est fréquent, dans bon nombre de pays en développement que des secteurs importants, comme les services ou le commerce au détail, ne soient pas assujettis à la TVA. L'agriculture constitue un cas à part, et ses transactions échappent souvent au contrôle de l'administration fiscale.

66.- Au fil des dernières années, les *impôts sur le commerce international* ont diminué de manière significative dans les pays en développement, en grande partie grâce aux politiques d'ouverture commerciale. Le remplacement des tarifs douaniers par la TVA nécessite néanmoins une consolidation de l'administration fiscale pour éviter les pertes dans la capacité de recouvrement.

67.- Les travaux empiriques sur l'influence des réformes ont fait ressortir des résultats disparates, pour cinq raisons fondamentales:

- § Une bonne partie des réformes fiscales a suivi un schéma homogène, imitant les systèmes fiscaux du monde développé et ce sans tenir compte ni des insuffisances des pays en développement ni de leurs particularités.
- § Les réformes fiscales ont été axées sur l'augmentation des revenus et l'obtention d'une rentabilité accrue, en tenant peu compte des aspects liés à la répartition.
- § La faiblesse institutionnelle de bon nombre de pays en développement a confronté les réformes fiscales à des obstacles importants, comme le manque de moyens, des

o0.0005 p4509 -

capitalisation, les méthodes de dépréciation ou les stimulants fiscaux nécessitent encore une réforme en profondeur.

- § Par rapport à la TVA, il conviendrait d'étendre la base imposable aux services dans les pays où ceux-ci ne sont toujours pas soumis à cette taxe. De même, il faut améliorer la gestion de sa dévolution. D'autre part, l'expérience semble indiquer que la prolifération de taux dans un but de redistribution demande une administration fiscale efficiente et une analyse approfondie de ses effets.
- § Analyser la pertinence de l'imposition en vigueur sur les capitaux, en fonction de ses effets sur la croissance.
- § Finalement, il faudrait accorder davantage d'importance aux aspects institutionnels et de distribution, étant donné qu'ils conditionnent l'efficacité des réformes, non seulement en termes de perception et d'efficience mais également en termes de légitimité sociale des systèmes fiscaux.

69.- La coopération internationale peut jouer un rôle dans ces réformes, au moins dans trois domaines. En premier lieu, en aidant à concevoir et développer techniquement les réformes; pour cela, les expériences des pays développés s'avèrent tout aussi importantes que les réformes adoptées dans d'autres PRI. En second lieu, dans la consolidation technique et institutionnelle de l'administration chargée de la gestion fiscale; il convient d'améliorer les statistiques, la formation de cadres et le fonctionnement opérationnel des institutions. Même si pratiquement tous les pays en développement présentent de sérieuses carences dans ce domaine, les lacunes et les coûts nécessaires pour les surmonter sont inférieurs dans les pays à revenu intermédiaire, ce qui signifie que de telles améliorations s'y avèreraient fort rentables. Enfin, il faut autoriser la coopération dans le cadre des effets internationaux de l'imposition: l'intégration croissante des économies, la mobilité des capitaux ou la concurrence fiscale rendent nécessaire davantage de coordination internationale dans des domaines comme la double imposition, l'évasion ou la fraude fiscales.

Chapitre 7.- STABILITÉ FINANCIÈRE

70.- Le processus de libéralisation des mouvements de capitaux, de déréglementation et d'innovation financière a augmenté la rentabilité des marchés internationaux de capitaux mais a également accru les risques d'instabilité associés aux mouvements rapides des capitaux et à une contagion plus rapide des crises. Les PRI ont vécu les deux faces du processus car si, d'une part, ils sont devenus des destinataires privilégiés des financements internationaux, d'autre part, ils ont vécu d'importantes crises financières, avec des coûts sociaux importants. L'atténuation des risques liés à ce processus demande la consolidation des fondements économiques des pays et de leur laisser de l'espace pour des politiques anti-cycliques qui permettraient de renforcer à temps les systèmes de réglementation préventive et de surveillance financière. Étant

comptes courants; ils ont augmenté les réserves internationales, réduit leurs passifs externes et renforcé leurs systèmes financiers. Rien ne garantit cependant que les situations critiques caractéristiques de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix ne pourront pas se

un objectif spécifique en matière de taux de change réel dans le cadre de la politique économique. En tout cas, il n'existe pas de régime de change optimal pour tous les pays.

75.- Un second domaine d'action pour parvenir à la stabilité macro-économique est celui lié aux possibilités de la politique fiscale. Le champ d'action dans ce domaine est cependant conditionné par les marges limitées autorisées par la gestion budgétaire, suite au niveau réduit de revenus publics et à l'inertie des dépenses. L'instabilité internationale accentue en outre les effets pro-cycliques de cette politique et, pour atténuer cet effet, on pourrait concevoir des impôts flexibles en cas de revenus exceptionnels. Malgré ces difficultés, il est possible d'obtenir une certaine autonomie de la politique fiscale par rapport au cycle grâce à des compromis de politique économique. Un exemple vient de la fixation d'objectifs fiscaux à moyen terme, par rapport aux plafonds de déficits et/ou de coefficients d'endettement du secteur public – qui accordent à temps la soup

80.- Si l'on veut développer le système financier, il est important de favoriser l'accès de la population au secteur bancaire officiel. Dans ce domaine, on perçoit également des lacunes associées aux faibles niveaux de développement du secteur bancaire dans une grande partie des PRI. Pareille situation a également un coût, tant pour les possibilités d'investissements et de croissance de l'économie que pour les opportunités de progression des secteurs les plus défavorisés. Les institutions bancaires en ont la principale responsabilité et doivent parer à cette situation; elles devraient en effet démocratiser leurs services, en adaptant leurs produits et leurs réseaux aux conditions de la population au revenu le plus faible. En même temps, et pour accompagner ce processus, il pourrait s'avérer raisonnable d'encourager la présence d'institutions de microfinance, vu leur plus grande capacité à accéder aux secteurs à faible revenu et à créer des produits – des crédits solidaires et des garanties non hypothécaires – mieux adaptés à la réalité des plus pauvres.

81.- Finalement, l'accès à un marché financier rentable et sûr dépend essentiellement de la présence d'un cadre réglementaire bien conçu et d'une structure adéquate d'information, de réglementation et de surveillance.

7.3.- Changements dans le système financier international

82.- La réforme du système financier international devrait s'inspirer de deux objectifs : d'une part, augmenter le degré de stabilité des flux de capitaux, en essayant de prévenir les crises et d'atténuer les effets potentiels de la contagion; d'autre part, encourager l'approvisionnement adéquat en flux de capitaux, privés et publics, des différentes catégories de pays en développement.

83.- Un des domaines de réforme du système financier international, dans lequel on a enregistré le plus de progrès ces derniers temps, est celui relatif à l'adoption de meilleurs mécanismes de réglementation et de contrôle préventif des systèmes financiers dans les pays en développement. L'objectif consiste à améliorer la capacité des agents financiers à limiter au plan national les risques de leurs décisions de financement. La plus grande diffusion et transparence des informations communiquées aux marchés et l'établissement de mécanismes d'alerte précoces représentent des tâches supplémentaires. Le processus d'élaboration de normes dans ce domaine est cependant entravé par quatre restrictions fondamentales: (i) la faible participation des pays en développement aux institutions qui définissent les normes correspondantes, notamment au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire; (ii) il s'agit de cadres de normes uniformes, avec un niveau réduit d'adaptabilité aux caractéristiques particulières de chaque pays, notamment des pays en développement; (iii) la faible importance accordée au rôle anti-cyclique que peuvent jouer les normes préventive (comme la disposition éventuelle en cas de perte de portefeuille pour les cycles économiques complets que l'Espagne a introduit en l'an 2000) et, au contraire, le rythme pro-cyclique que peuvent susciter certaines normes, notamment les nouvelles normes de Bâle (Bâle II); et (iv) le fait de ne pas considérer comme un des objectifs de la réglementation l'accès à des niveaux adéquats de crédits bancaires, tant pour les pays en développement au niveau du secteur bancaire international que pour les micro-entreprises et les PME au niveau national.

84.- Les crises financières les plus récentes ont révélé l'importance de disposer d'institutions capables d'injecter des liquidités dans les économies qui, sans connaître de problèmes structurels graves, souffrent d'une situation de crise aiguë de liquidités. Dans le milieu

temporel des crises financières, le FMI a, dans cet objectif, créé deux nouvelles facilités: la facilité de réserve supplémentaire (FRS) et la ligne de crédit préventive (LCP). Cette dernière facilité n'a pas été utilisée et a été suspendue en 2003. En 2006, le FMI a proposé une alternative, dénommée ligne d'augmentation des réserves, actuellement en discussion. Dans tous les cas, les récentes crises ont montré que le système actuel manque encore du type de réponses requis dans un monde caractérisé par une grande mobilité des capitaux hautement pro-cycliques. Cette situation appelle à accorder une plus grande capacité opérationnelle au FMI en tant que prêteur en dernier ressort et garant de la stabilité du système financier international.

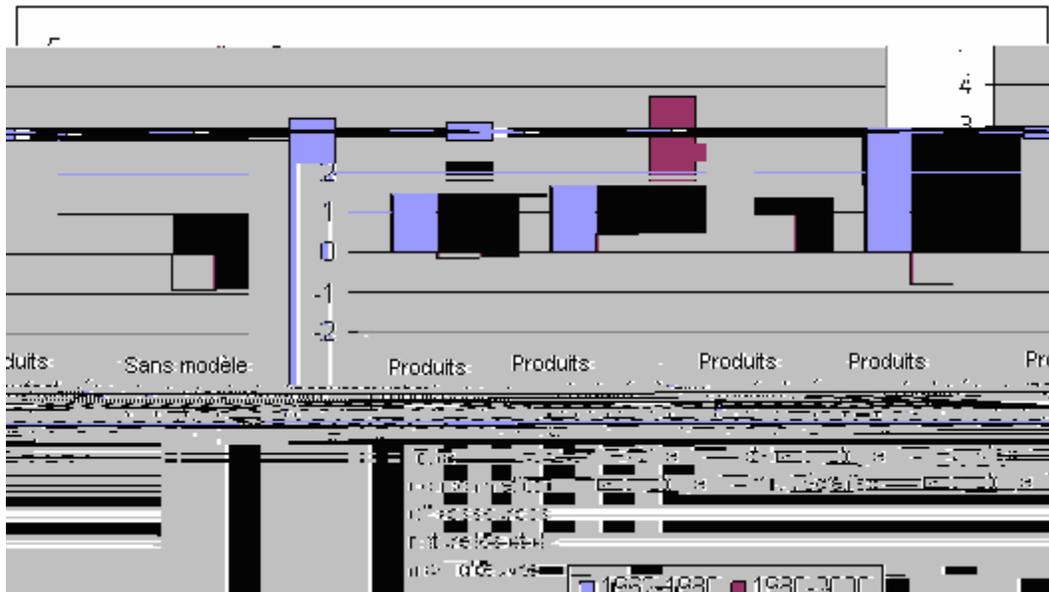
second aspect critique est lié au degré de représentativité des pays en développement (et des PRI en particulier) dans les organes de décision et dans les obligations de rendre des comptes de ces institutions. Même si la critique cible les institutions de Bretton Woods, elle pourrait se généraliser à une bonne partie des institutions financières internationales (notamment la Banque des règlements internationaux et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire). Le FMI a été la seule institution à lancer le débat et il a adopté certaines décisions sur la nécessité d'adapter leur structure de représentation aux réalités de l'économie contemporaine.

Chapitre 8.- INSERTION COMMERCIALE ET AVANTAGES CONCURRENTIELS

88.- L'expérience révèle qu'une forte pénétra

ressources naturelles, alors que dans les pays développés les secteurs de haute technologie et d'adaptation des produits sont relativement plus présents. Ainsi, même si les apports des PRI dans le commerce des produits manufacturés se sont accrus significativement (ils comptent pour 19% du total) il continue d'y avoir des différences considérables dans le contenu des spécialisations respectives. Des différences qui présentent des conséquences en termes de dynamisme économique et technologique, étant donné que le profil productif conditionne la capacité d'encouragement des changements techniques, de plus-value globale et de création d'avantages dynamiques pour les pays (Graphique 7).

Graphique 7: Croissance par habitant des pays en développement (105 pays) selon leur modèle de spécialisation



Source: Élaboration personnelle

91.- Outre les facteurs relatifs à la composition de leurs ventes à l'étranger, d'autres points caractérisant les PRI méritent attention:

- § Leur intensité commerciale reste limitée: les exportations par habitant arrivent à peine à 10% de celles des pays à haut revenu.
- § La spécialisation de certains PRI en *matières premières* a plusieurs conséquences: i) ils souffrent des fluctuations élevées dans les prix de leurs ventes à l'étranger et ii)

92.- Les caractéristiques du commerce des PRI révèlent en outre deux carences importantes. La première concerne le vaste champ pour améliorer tous les aspects de la concurrence externe hors prix, et qui se résument dans leur capacité à valoriser leurs produits, soit grâce à des techniques supérieures, soit par le biais d'un marché international plus actif. La seconde question concerne la consolidation du processus de transformation de la production qui assure le transit vers un ensemble de spécialisations plus dynamiques, au contenu technologique plus avancé et de plus grande valeur totale. La progression dans ce processus est liée aux capacités nationales et aux restrictions que peut imposer le système de réglementation du commerce international.

93.- Des 82 PRI pour lesquels on dispose des données nécessaires, 67 sont membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 14 jouissent du statut d'observateurs, avec des processus d'adhésion à différents stades, et un seul n'a aucun rattachement. Toutes ces données indiquent que, de manière plus ou moins directe, le commerce international des PRI est soumis à une réglementation multilatérale et que, si l'on excepte les 10 pays en transition de l'Europe de l'Est, les 71 pays restants bénéficient en outre des avantages que les négociations multilatérales concèdent aux pays en développement. Cela devrait pousser les PRI à participer activement à la dynamique des négociations au sein de l'OMC. Plus concrètement, il semble légitime qu'ils demandent d'associer l'universalité des normes et

commerce intra-régional et sur une volonté partagée de céder des domaines de souveraineté au bénéfice de processus communs de décision et d'harmonisation des politiques.

96.- Au sein de la grande variété d'économies que compte le groupe à revenu moyen, certaines, notamment dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire, manquent des moyens techniques nécessaires pour pouvoir prendre part activement et de façon rentable aux négociations commerciales internationales. La coopération internationale, par le biais d'une assistance technique, peut compenser partiellement cette carence. La coopération peut également servir à soutenir la mise en place d'institutions et de politiques pour promouvoir la concurrence et soutenir l'internationalisation des entreprises, en se référant pour cela à l'expérience des pays développés et d'autres PRI. Finalement, un autre domaine important pour la coopération internationale est la correction des effets des fluctuations des prix des matières premières, en soutenant les processus de stabilisation des recettes d'exportation.

97.- À long terme, la meilleure garantie pour augmenter le poids commercial des PRI vient de la transformation dynamique de la production et d'un commerce de séries de produits à croissance plus élevée et stable, d'un niveau technologique supérieur. Encore une fois, les situations varient, étant donné la grande variété entre nations. Mais on peut noter les domaines dans lesquels l'aide s'avèrerait particulièrement intéressante. Pour les pays à moindre capacité, en général les petits pays, étant donné la situation insulaire qui affecte bon nombre d'entre eux, la coopération technique peut être une bonne première étape, qui permettrait d'identifier tant des secteurs d'avenir à développer que ceux déjà existants à mettre en avant. Mais beaucoup de PRI ont un potentiel important et une grande capacité à compléter la coopération, qui pourrait s'axer principalement sur la consolidation des fondamentaux en matière de changements dans les spécialisations, par des investissements en infrastructure, en ressources humaines et en capacités technologiques.

8.2.- Amélioration des capacités technologiques

98.- Le rythme d'accumulation des capacités technologiques conditionne la dynamique de croissance d'une économie et ses possibilités concurrentielles sur les marchés extérieurs. D'où l'importance de faire reposer sur des bases nationales des processus soutenus d'accumulation des capacités technologiques. Dans le cas des pays en développement, ces processus ne passent généralement pas par des innovations radicales qui déplacent les frontières des connaissances mais par des modalités plus progressives de changements dans la production et l'apprentissage technologique. C'est par les modifications apportées à la structure de l'offre, orientée vers des activités plus productives, à l'accès aux processus de diffusion internationale des connaissances ainsi qu'à l'acquisition et à l'adaptation de nouvelles technologies que les pays en développement encouragent le changement technologique. Dans ce processus, la capacité d'un pays à acquérir, à absorber et à adapter les technologies s'avère cruciale, d'où l'importance des investissements en recherche et développement (R&D) ainsi qu'en capital physique et humain.

99.- Les PRI se caractérisent par une hétérogénéité incontestable dans leurs niveaux de développement technologique. Certains pays présentent des conditions proches de celles des leaders mondiaux, alors que d'autres révèlent des faiblesses et carences notoires, qui les mettent dans des situations difficiles pour suivre le rythme international des changements

techniques. Les deux dynamiques, de différenciation et de convergence, semblent liées aux

§ L'absence de prise en considération des problèmes environnementaux, qui s'est traduite par d'importants impacts négatifs qui n'avaient pas été correctement évalués.

La simple énumération de ces problèmes porte à penser que, en plus de l'obtention des ressources financières nécessaires, il est important de s'attacher à la qualité des infrastructures.

110.- Une bonne partie des services des infrastructures ont traditionnellement été gérés par des entreprises publiques. Au-delà de la garantie ultime de prestation de services qui incombe aux institutions publiques, on a perçu un changement, ces dernières années, dans la manière de gérer les infrastructures pour accorder un plus grand rôle à l'initiative privée. Parmi les facteurs ayant favorisé cette évolution, on retrouve: i) les progrès technologiques, qui ont supprimé le monopole naturel de certaines activités; ii) la fragmentation de la production en divers segments, dont une partie peut être ouverte à la concurrence; iii) les limitations financières du secteur public, tant pour investir que pour rentabiliser les investissements et iv) les problèmes des entreprises publiques à assumer une gestion efficace des services. Tout cela a favorisé la tendance à chercher de nouvelles formes d'association avec le secteur privé, tant par le biais de la privatisation que par le biais de l'ouverture à la participation de capitaux privés dans le financement de nouvelles infrastructures. Cette situation nouvelle ouvre la porte à de nouvelles sources de fourniture d'infrastructures et exige des réformes dans la structure et la réglementation des marchés, pour les rendre plus attractifs vis-à-vis des investissements privés. Cette tâche doit impérativement être menée à bien par les PRI pour saisir toutes les possibilités offertes par le marché dans le développement des infrastructures.

111.- Conformément aux changements signalés.